

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Examens : les chiffres clés à retenir

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

AU lendemain de la proclamation des résultats du second tour de l'examen du baccalauréat, la ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq a, lors de son passage sur la chaîne nationale, Gabon 1ère, fait le bilan de l'ensemble des examens organisés cette année.

À cet effet, la membre du gouvernement a indiqué que "durant l'année académique en cours, le ministère dont j'ai la charge a enregistré 112 973 candidats sur l'ensemble du territoire national, soit 5 092 dans l'enseignement technique et professionnel, 107 881 dans l'enseignement gé-

néral. Aussi, les résultats obtenus montrent que s'agissant du Cep, sur les 50 051 candidats inscrits, 40 627 ont été déclarés admis. Soit un taux de réussite de 80 %, nettement supérieur à celui de l'année dernière qui était de 53,81 % avec une moyenne nationale de 12,36/20".

Avant d'ajouter, "en ce qui concerne le BEPC, sur les 33 606 inscrits, 22 863 ont été admis soit un pourcentage national de 68,96 %. Celui-ci est légèrement en baisse par rapport à celui de l'année dernière qui était de 79,39 %. La moyenne nationale étant de 10,66/20. Quant au baccalauréat de l'enseignement général, des séries A1, A2, B, C, D, sur les 23 032 inscrits, 17 642 sont admis, soit 77,40 %. Du côté

du bac de l'enseignement technique et professionnel, sur les 3 782 inscrits, 2 532 sont admis, soit 67,90 % de réussite".

Aussi, voulant mettre en exergue la politique du président de la République, Ali Bongo Ondimba, sur l'égalité des chances, la ministre a rappelé, concernant les handicapés, "dans l'enseignement général, nous avons enregistré 15 candidats au Cep, 12 au BEPC, 6 au baccalauréat et 19 inscrits au bac technique pour 13 admis". Comme autre fait marquant, la mise en place, par l'entremise de l'arrêté N° 001/MENFC du 5 avril 2022, d'un cadre juridique réglementant ou organisant la qualité d'une nouvelle catégorie de participants aux examens appelée "observateurs" au sein de



Photo: H.N.M/L'Union

La ministre de l'Éducation nationale s'est félicitée des résultats aux examens annuels.

laquelle, on ne retrouve que les membres des syndicats de l'Éducation nationale. Leurs critères

de désignation, leur nombre et leurs rôles sont fixés dans ledit texte.

Cnamgs : sensibilisation des opérateurs économiques et salariés de la zone portuaire

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

RÉGIME permettant à l'État gabonais de couvrir sa population des risques qu'elle court et qui sont liés à la maladie et à la maternité, la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) est l'élément moteur de la politique sociale du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et du gouvernement gabonais. Plus qu'un instrument de cohésion sociale, elle mérite donc d'être répandue et étendue.

Raison pour laquelle son directeur général, Séverin Maxime Anguile, s'est rendu, aux côtés du directeur général de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag), Godwin Alini Yandjanguye, le 1er juillet dernier, pour procéder au lancement de la campagne d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques et des salariés de la zone portuaire. "Durant tout le mois de juillet 2022, la Cnamgs se propose, par le biais d'équipes dédiées, de sillonner la zone portuaire. Il s'agit de sensibiliser et



Photo: Frédéric Serge Long

Le DG de la Cnamgs, Severin Maxime Anguile (d), et celui de l'Oprag, Godwin Alini Yandjanguye, sensibilisant les opérateurs économiques de la zone portuaire.

informer les différents acteurs de la chaîne d'aconage et de transit sur le régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale", a expliqué Séverin Maxime Anguile.

Cette campagne portera notamment sur les conditions d'affiliation audit régime, la qualité de travailleur salarié du secteur privé et parapublic, ainsi que les obligations en matière de cotisations sociales. "L'objectif ainsi poursuivi est de remettre l'assuré au cœur du modèle opérationnel et garantir l'équité entre opérateurs", a-t-il ajouté.

Pour le directeur général de

l'Oprag, Godwin Alini Yandjanguye, cette opération contribuera très certainement à une meilleure prise en charge des hommes et femmes qui travaillent sur le domaine portuaire, notamment par leur affiliation au régime d'assurance maladie.

Instituée en 2007, la Cnamgs a progressivement créé trois fonds destinés respectivement aux salariés du secteur privé et parapublic, aux agents publics et aux Gabonais économiquement faibles. Dans un avenir proche, cette couverture va s'étendre aux travailleurs indépendants et aux assurés volontaires.

Déclarations de naissance: le délai passe de 3 jours à deux semaines suivant l'accouchement

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

SOUUCIEUSES de remédier à certaines dispositions des Codes civil et pénal jugées discriminatoires et impopulaires, les autorités compétentes ont adopté, il y a un an, de nouvelles lois en faveur des femmes. Parmi celles-ci, la loi n° 004/2021 du 15 septembre 2021. Dans son article 169, cette loi prévoit des nouvelles dispositions juridiques relatives aux délais de déclaration de naissance qui passent désormais de 3 jours à deux semaines.

Cette loi dispose que les déclarations de naissance sont faites à l'officier de l'état civil, dans les

deux semaines suivant l'accouchement pour les enfants dans les communes et chefs-lieux de district. Dans les délais d'un mois pour les autres.

Tout établissement médical ou hospitalier est tenu de délivrer gratuitement et sans délai le certificat de naissance et tout document nécessaire à une déclaration de naissance. Aussi, l'acte de naissance est rédigé sans délai et sa délivrance n'est soumise à aucune condition.

En effet, ces réformes fondamentales du corpus juridique ont pour but de faciliter la procédure de déclaration des naissance, mais surtout de remédier au problème des apatrides, récurrent au Gabon.



Photo: P.M.M/L'Union

Les déclarations de naissance sont faites les deux semaines suivant l'accouchement.